

Natura Aquitaine



N°5
octobre
2012



lettre d'information de la DREAL

ÉDITO

La directive Habitats Faune Flore fête cette année ses 20 ans. Dès les débuts, la France a opté pour une démarche originale, affirmant une volonté d'association des acteurs locaux à l'élaboration de documents d'objectifs et à l'animation des sites Natura 2000. Renforcée en 2005 avec la loi sur le développement des territoires ruraux, la démarche mise sur l'appropriation des enjeux écologiques par les collecti-

vités locales. Le document d'objectifs est conçu comme un outil de préservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire, à disposition des élus, porteurs de projets, propriétaires et gestionnaires. En parallèle, la richesse écologique devient, avec le renforcement du dispositif d'évaluation des incidences, une composante à part entière influant sur les choix de développement.

L'implication grandissante des élus et le recrutement des animateurs des sites au sein des collectivités participent de fait à une meilleure cohérence des politiques publiques. Merci à tous pour votre engagement au service du patrimoine naturel de notre région.

Michel DELPUECH
Le Préfet de la Région Aquitaine



Pelouse de la Nizonne

Sommaire

L'actu en bref

Pages 2-3

Les 20 ans de la directive « Habitats »

Le plan régional d'actions Odonates

Les SAGE en Aquitaine

Pour un bon état écologique du milieu marin

L'actu du réseau Natura 2000

Pages 4-5

Cartographie

Actu départementale

Focus

Pages 6-7

Marais du Médoc

Dunes modernes du littoral landais

Mieux connaître

Page 8

Le pique-prune et autres xylophages

Dossier

Pages 9, 10, 11

L'évaluation des incidences : nécessaire pour Natura 2000, structurante pour les projets

Retour d'expérience

Page 12

Plan national d'actions pour l'Esturgeon européen



Didier Taillefer / SMEAG

Les 20 ans de la directive « Habitats »

La directive « Habitats, faune flore » fête ses 20 ans cette année. Adoptée à l'unanimité par les États membres de l'Union Européenne pour faire face au déclin rapide de la faune sauvage et la perte d'habitats naturels.

Le réseau Natura 2000 compte plus de 26 000 sites protégés sur une superficie équivalente à celles de l'Allemagne, de la Pologne et de la République tchèque réunies. Près de 18 % du territoire de l'Union européenne est désormais inclus dans ce réseau, de même que 200 000 km² de zones protégées en mer.

Cette politique commence à porter ses fruits puisqu'un certain nombre d'espèces et d'habitats montre des signes de reprise.

Natura 2000 repose sur une démarche de gestion durable du sol et de l'eau : des activités économiques peuvent donc avoir lieu dans les sites, à condition qu'elles ne portent pas atteinte aux objectifs de conservation de ceux-ci. Le tourisme et les loisirs par exemple: on estime qu'entre 1,2 et 2,2 milliards de personnes visitent chaque année des sites Natura 2000.

Le plan régional d'actions Odonates

Les odonates, plus souvent appelées libellules ou demoiselles, sont des insectes rencontrés fréquemment aux abords des cours d'eau. La dégradation ou la disparition de leurs lieux de vie, notamment les milieux humides, a conduit à mettre en place un plan national d'actions en 2011, portant sur 18 espèces dont 9 sont présentes en Aquitaine.

Ce plan national fait actuellement l'objet d'une déclinaison régionale en Aquitaine qui permettra de disposer

d'un plan régional comportant un volet d'actions d'amélioration des connaissances et de gestion sur certains sites.

Trois espèces, d'enjeu régional, ont été ajoutées aux neuf listées dans le plan national sur la base de leur statut « vulnérable au niveau national » (liste rouge des espèces).

Le plan régional devrait être validé au début de l'automne et les premières actions seront engagées rapidement.

Animateur du Plan régional Odonates : CEN Aquitaine (David Soulet)



Jean-Pierre Boudot

Leucorrhinne à front blanc

Les SAGE en Aquitaine

Riche d'une grande diversité de milieux aquatiques, l'Aquitaine bénéficie d'une dynamique en terme de Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Actuellement, la région compte quinze SAGE, à différents stades d'avancement (émergence, élaboration, mise en œuvre, révision), couvrant une superficie de 24 950 km² en eaux superficielles, soit 60,4 % de la région aquitaine, et environ 70 % du littoral aquitain.

Outre les éléments de connaissance apportés, un SAGE permet aux différents acteurs et usagers, sur la base de la concertation, de partager une vision

globale et durable pour la gestion des ressources en eau.

Ce document compte parmi ses objectifs la gestion et la préservation des milieux aquatiques.

Vis à vis des sites Natura 2000, le SAGE, élaboré à plus grande échelle, s'assure de sa cohérence avec les Docob établis au sein de son périmètre ou limitrophes. Les animateurs de ces Docob sont d'ailleurs souvent associés à l'élaboration ou la révision des SAGE...

<http://gesteau.eaufrance.fr/>



Institution Adour

Lagune de La Tapy

Pour un bon état écologique du milieu marin

La directive européenne « stratégie pour le milieu marin » (2008/56/CE du 17 juin 2008) établit un cadre d'actions pour atteindre ou maintenir un bon état écologique du milieu marin d'ici 2020. Cet objectif est celui d'une mer propre, saine et durablement productive.

À ce titre, chaque État membre de l'Union européenne élabore, par sous-région marine, une stratégie marine pour les eaux sous sa juridiction. En France, cette stratégie prend le nom de « plan d'action pour le milieu marin » (PAMM).

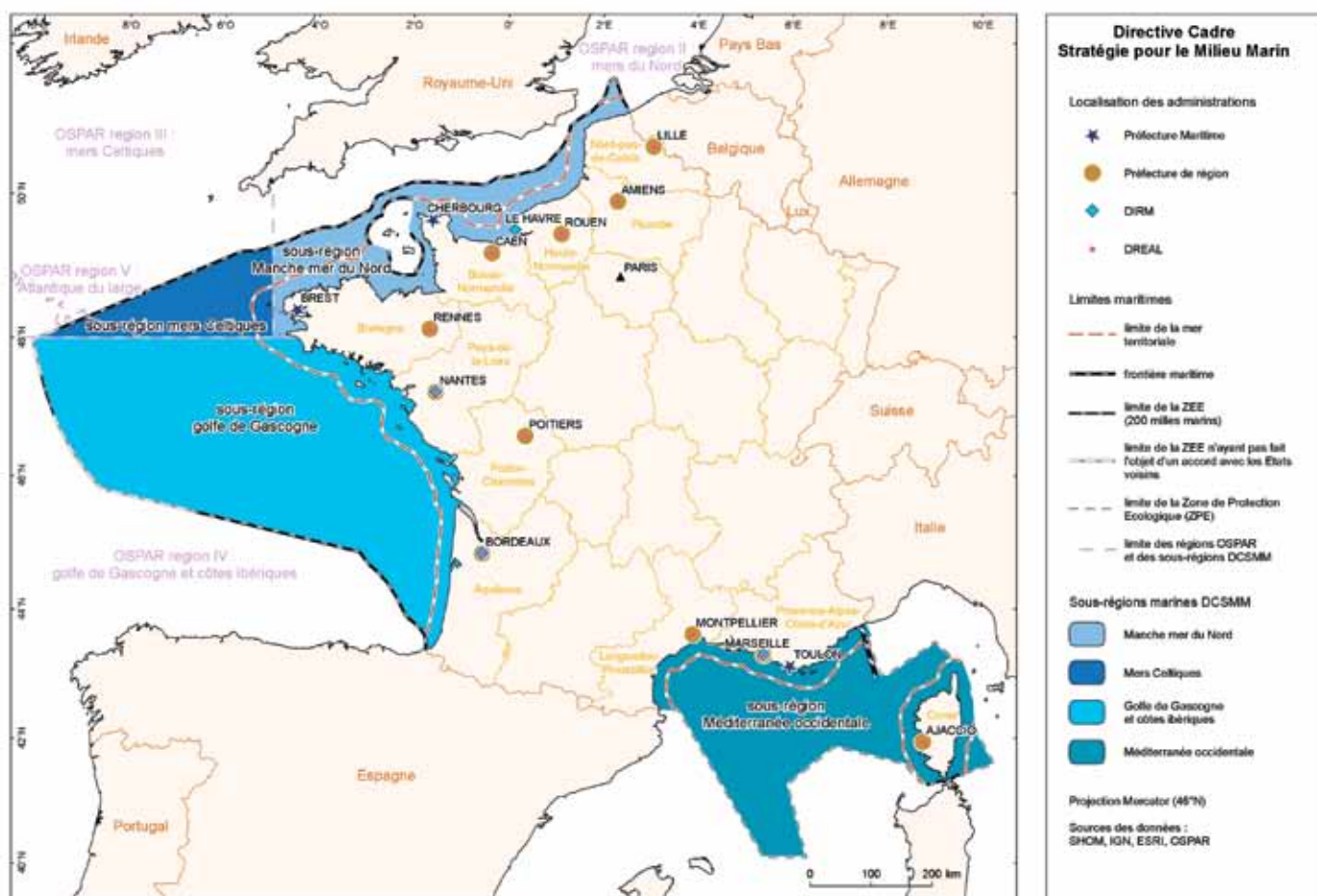
Le PAMM du Golfe de Gascogne s'applique sur l'Aquitaine. Parmi les cinq éléments qu'il comptera, les trois premiers sont :

- l'évaluation initiale de l'état des eaux marines, en trois volets (état écologique, pressions et impacts, analyse économique et sociale) ,
- la définition du bon état écologique,
- la définition d'objectifs environnementaux et d'indicateurs associés.

Ils sont consultables :

www.developpement-durable.gouv.fr/Actualite-consultation-du-public.html

Prochaines étapes : 2014 - établissement d'un programme de surveillance et 2015-2016 - programme de mesures (actions).



L'actu du réseau Natura 2000

Le dynamisme aquitain, observé ces dernières années, ne faiblit pas. Sur les 150 sites Natura 2000, 59 sont désormais en animation et il ne reste à lancer une démarche que pour 16 d'entre eux. L'enjeu reste l'appropriation par les collectivités locales et la mise en œuvre de l'animation afin de concrétiser les documents d'objectifs.

Gironde 37 sites

28 contrats signés / 60 % des démarches portées par les collectivités

L'élaboration des Docob se poursuit avec la validation de six sites: Marais du nord Médoc, Marais du bas Médoc, Marais du haut Médoc, Forêt dunaire de la Teste-de-Buch, Zones humides de l'arrière dune du littoral girondin et Côte médocaine : dunes boisées et dépressions humides.

D'ici fin 2012, les dernières démarches de concertation seront mises en place sur tous les sites permettant la meilleure information possible de tous les acteurs.

L'animation porte ses fruits avec quatre contrats non agricoles pour plus de 50 000 € (essentiellement gestion de prairie en marais), quinze contrats agricoles sur une centaine d'hectares (marais du Blayais).

La Gironde dispose maintenant de neuf animateurs, en charge de dix-sept sites, dont le portage est, en majorité, sous la responsabilité d'une communauté de communes, d'un syndicat de bassin versant ou du Parc naturel régional des Landes de Gascogne. Cette nouvelle dynamique permet des échanges constructifs entre animateurs, notamment au travers de réunions organisées par la DDTM 33.

Contact : Marie-Laure Lagarde - marie-laure.lagarde@gironde.gouv.fr



Blayais

Communauté de communes de l'Estuaire

Mer 9 sites

Le diagnostic écologique des sites marins est réalisé sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence des Aires Marines Protégées dans le cadre de marchés nationaux. Une première livraison concernant la cartographie des habitats est attendue pour l'automne, par contre les inventaires oiseaux et mammifères marins ne seront disponibles qu'en 2014. Dans ce contexte le lancement de nouveaux Docob sera limité en 2012 aux sites de la côte basque (COPIIL unique avec les trois sites mixtes littoraux installé au printemps).

Sur les sites d'Hourtins-Carcans deux COPIIL se sont tenus entre décembre et juin et la réalisation du diagnostic socio-économique devrait être achevée à l'automne.

Enfin pour les sites de l'Estuaire de la Gironde et du Bassin d'Arcachon la parution des décrets de création des parcs naturels marins englobant ces sites est attendue d'ici la fin de l'année. L'élaboration des plans de gestion intégrant un volet « Docob » devrait commencer dès le début de l'année 2013.

Contact : Vanessa Rispal - vanessa.rispal@developpement-durable.gouv.fr



Corniche basque

DREAL Aquitaine

Lot-et-Garonne 12 sites

5 contrats signés / 33 % des démarches portées par les collectivités

Tous les sites du département disposent d'un Docob validé ou en cours d'élaboration.

Les diagnostics écologiques des sites La Garonne et La Gélise sont validés.

Pour les huit sites lot-et-garonnais pourvus d'un Docob, l'objectif est désormais de mettre en œuvre les mesures de gestion.

L'animation du site des Carrières de Castielculier démarre, elle est portée par la commune de Castielculier. C'est la seconde commune à se lancer dans l'animation, après la commune de Saint Urcisse qui assure le portage de l'animation du site des Coteaux du ruisseau des Gascons. L'animation du site des Caves de Nérac devrait débuter prochainement.

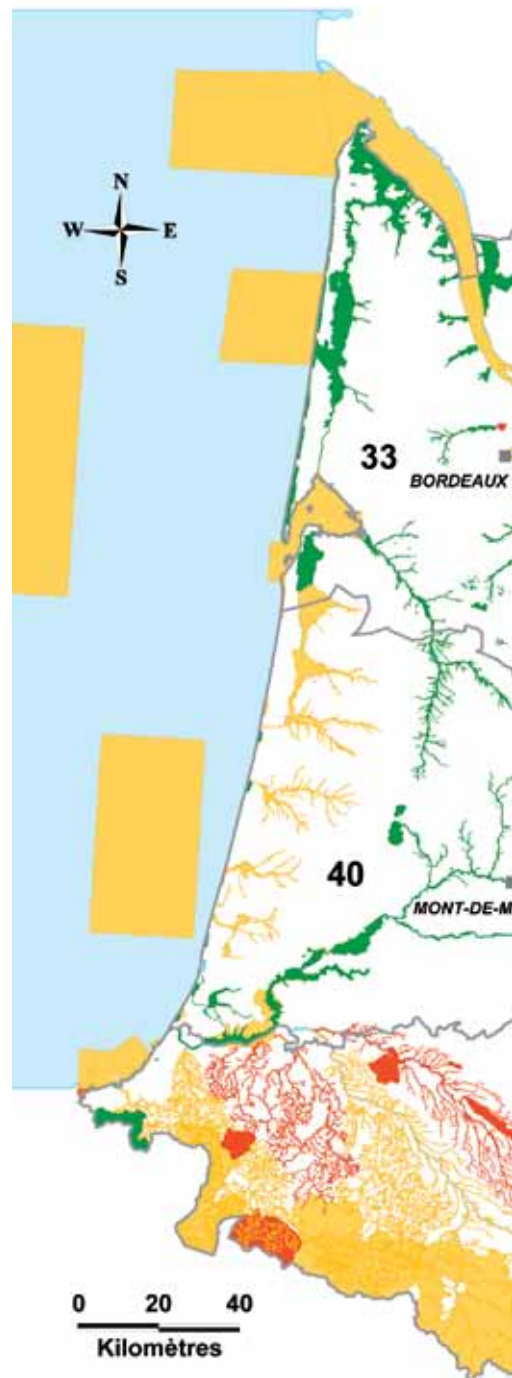
Contact : Sylvie Lemozy - sylvie.lemozy@lot-et-garonne.gouv.fr



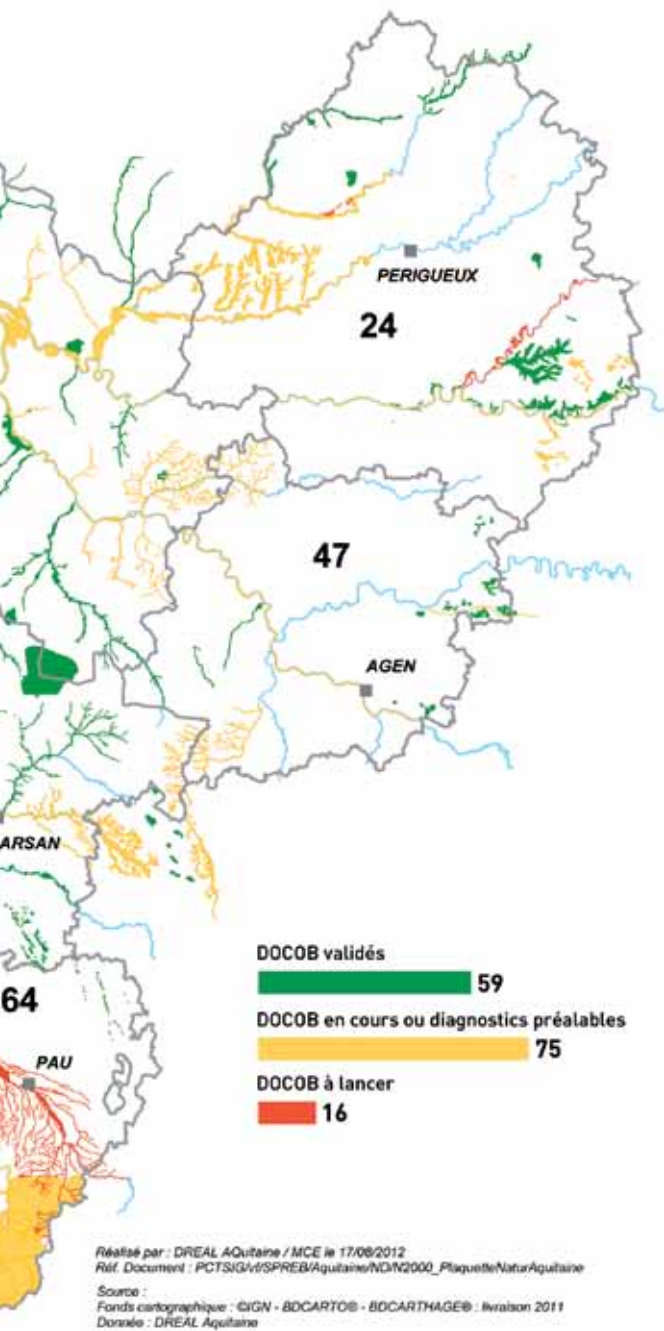
La Garonne à St-Pardoux du Breuil

Didier Taillefer / SMEAG

NATURA 2000 é des docume



Etat d'avancement des démarches d'objectifs



Visite du Camp de Captieux

Landes 24 sites

240 contrats signés / 42 % des démarches portées par les collectivités

Les travaux d'élaboration des derniers Docob sont engagés : trois sont portés par des collectivités (Zones humides de l'arrière dune du pays de Born, Zone humide du Métrou, ZPS des Barthes de l'Adour), les autres par l'Etat (Dunes modernes du littoral landais d'Arcachon à Mimizan-Plage, réseau hydrographique du Midou et du Ludon, Zones humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe). Plusieurs réunions publiques sont organisées pour les sites de Born, du Midou-Ludon et pour l'ancien étang de Lit-et-Mixe. Après approbation préfectorale du Docob de l'Adour, le site est désormais en animation. Le Docob des zones humides associées au Marais d'Orx est validé et d'ici fin 2012, ceux des quatre sites des zones humides du Marenin le seront également.

Deux visites de découverte ont été organisées sur le site du Champ de tir de Captieux, à l'initiative de ONF et de l'Armée, avec la société de Borda, les élus et la population de la commune de Captieux. D'autres visites auront lieu afin d'ouvrir le site au public et d'informer sur la conciliation des activités militaires avec les objectifs de préservation de la biodiversité.

Contacts : Gilbert Tarozzi - gilbert.tarozzi@landes.gouv.fr
 Philippe Mallet - philippe.mallet@landes.gouv.fr

Gilles Granereau

Dordogne 21 sites

67 contrats signés / 39 % des démarches portées par les collectivités

Les sites de la Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle et de la Vallée de l'Isle de Périgueux à sa confluence avec la Dordogne ont débuté l'élaboration de leur Docob, missions toutes deux portées par l'établissement public territorial de bassin EPIDOR. Cela porte à 85% la part des sites de Dordogne disposant d'un Docob validé ou en cours d'élaboration.

Sur les vingt-et-un sites du département, huit sont désormais en phase d'animation opérationnelle de leur Docob. Un neuvième, le site des Coteaux calcaires de la Vallée de la Dordogne, devrait d'ici peu s'ajouter à cette liste.

À noter enfin la mise en place d'une deuxième phase d'animation sur le site de la Vallée des Beunes, toujours portée par le syndicat intercommunal de la Vallée des Beunes, avec comme prestataires le CRDA du Sarladais et le CEN Aquitaine. Cette nouvelle phase doit permettre de maintenir l'excellente dynamique amorcée sur ce site qui s'avère être le plus prolifique de Dordogne en terme de contrats agricoles ou non agricoles.

Contact : Hugo Maillios - hugo.maillios@dordogne.gouv.fr



Vallée des Beunes

Hugo Maillios

Pyénées-Atlantiques 47 sites

69 contrats signés / 25 % des démarches portées par les collectivités

Au 30 juin, 75% des sites font l'objet d'une démarche d'inventaire, d'élaboration de Docob ou d'animation, avec un engagement croissant des collectivités territoriales. La communauté de communes Sud Pays Basque porte l'animation du site du Massif de La Rhune et de Choldocogagna et l'élaboration de six Docob, dont quatre sur les sites littoraux ou marins en lien étroit avec l'agglomération Côte Basque Adour. La commission syndicale de Cize a délibéré pour réaliser les Docob de deux sites. Les syndicats de rivières s'impliquent, à la recherche de synergies entre Natura 2000 et les politiques sur l'eau. Le Docob de La Nive bénéficiera d'une animation dès l'automne ; les premières MAE y sont déjà souscrites, profitant d'un réel intérêt local.

Contact : Emilie Laborde - emilie.laborde@pyrenees-atlantiques.gouv.fr



Pic d'Iparla

Ph. Constantin

Marais du Médoc, nord et sud

Menés simultanément par le même opérateur, les trois Docob appliqués aux marais médocains ont été validés en mars 2012. Trente-six communes sont concernées.

Une animatrice, deux sites, trois Docob : étrange énoncé. Explication : deux sites, ceux qui concernent le nord du Médoc, ont des contours géographiques qui coïncident. L'un relève de la directive « Habitats » et l'autre de la directive « Oiseaux ». Ce dernier débordant juste au niveau des vasières de l'anse du Verdon, fréquentée par de nombreux limicoles. Succession de neuf marais imbriqués entre les vignes, le troisième

site n'est concerné que par la directive « Habitats ». « *Je raisonne toujours sur les trois Docob en même temps*, explique Laëtitia Maloubier, animatrice chargée de leur mise en œuvre, *car on y retrouve souvent les mêmes acteurs et problématiques.* » Au nord comme au sud du Médoc, les efforts sont principalement dirigés vers le maintien de milieux humides et ouverts, essentiels pour les nombreuses espèces d'intérêt

communautaire qui y ont été recensées. Pour atteindre cet objectif il faut s'assurer d'une part qu'un fauchage ou un débroussaillage soit réalisé chaque année et d'autre part que celui-ci se fasse dans les meilleures conditions possibles : plus l'intervention est tardive et plus elle sera bénéfique pour la diversité de la flore et des insectes. Si l'entretien se fait par le pâturage, la durée de séjour et la densité du troupeau devront être évaluées.



Elue dès 1989, **Michelle Sain-tout** est maire de Saint-Estèphe depuis 2008. Elle préside le Comité de Pilotage Marais du Haut Médoc.

Pourquoi avoir accepté de présider le Comité de pilotage ?

Je m'intéresse depuis longtemps à tout ce qui touche à l'environnement et, comme au début les autres partenaires étaient peu emballés, je me suis proposée. La concertation s'est faite à l'échelle du pays Médoc. Les premières rencontres, en présence du préfet, ont été tendues mais elles m'ont convaincue de l'intérêt d'une réflexion globale. Par la suite, j'ai participé à toutes les réunions, qu'il s'agisse des deux Docob du nord ou de celui dont j'avais la charge au sud. Cela m'a permis d'élargir ma compréhension, d'avoir une vue d'ensemble des problématiques et des acteurs. Je n'avais pas conscience, par

exemple, du nombre de contraintes pesant sur les céréaliers du nord Médoc.

La perception de Natura 2000 a-t-elle évoluée au cours des trois années de préparation du document d'objectif ?

Il y a encore du travail à faire mais il est incontestable que les mentalités ont changé. Il faut dire que la plupart des acteurs se sont rendu compte qu'ils étaient déjà dans les normes. En discutant, ils ont vu que dans leurs pratiques quotidiennes, des choses qu'ils faisaient de façon machinale, étaient bonnes, et ils s'en sont trouvés valorisés. Reste que les zones humides qui sont au cœur du Docob ont tendance à se refermer faute de pâturage. Il n'y a quasiment plus de troupeaux à Saint-Estèphe. Il y en avait trois ou quatre, il y a quarante ans. Les propriétaires de ces espaces peuvent être aidés pour leur entretien mais ils sont encore réticents à s'engager dans un contrat ou à adhérer à une charte. L'animatrice du Docob aura fort à faire pour les convaincre.

Les vignes sont-elles concernées par Natura 2000 ?

C'est le cas à Saint-Julien, pas à Saint-Estèphe. Mais l'évolution du territoire viticole est désormais encadrée, le défrichement étant soumis à une évaluation des incidences. En ce sens, on peut peut-être regretter que le dispositif Natura 2000 n'ait pas été installé plus tôt. Saint-Estèphe est un nom prestigieux. Et c'est un peu notre problème. La course à la production déclenchée il y

vingt ans a fait disparaître toutes nos petites parcelles boisées. Nous avons réussi à protéger quelques arbres avec le PLU mais il ne reste plus beaucoup de nature pour les habitants.



Marais de Lafite

Solène Lebreton (FDC33)

Foisonnement en bord d'estuaire

Département : Gironde

Nombre de sites : 3 (Marais du Bas Médoc, Marais du Nord Médoc et Marais du Haut Médoc)

Nature des sites : Marais

Surface Natura 2000 : 28 000 hectares

Directives concernées :

« Habitats » et « Oiseaux »

Principales espèces concernées : Loutre d'Europe, Vison d'Europe et Cistude d'Europe, Graphodère à deux lignes, Lucane cerf-volant, Cuivré des marais, Busard Saint-Martin, Pipit rousseline, Pluvier doré, Angélique des estuaires, Lamproie marine et lamproie de rivière, Faux cresson de Thore.

Structure porteuse de l'animation : Syndicat mixte du Pays du Médoc

Animateur technique : Laëtitia Maloubier

Contact :

agri-environnement@pays-medoc.com

Validation des Docob : mars 2012



Cuivré des marais

Solène Lebreton (FDC33)

Dunes modernes du littoral landais

Avec des documents d'objectifs validés en 2004, les trois sites Natura 2000 du cordon dunaire landais font figures de vétérans. Ils s'apprentent à repartir pour une nouvelle période d'animation de trois ans. Leur principal problème : le hors piste.

La démographie et le tourisme aquitains sont en plein boom. Ce dynamisme n'a pas que des avantages. Il génère une pression supplémentaire sur certains écosystèmes fragiles et difficiles à protéger. C'est le cas pour les trois sites Natura 2000 baptisés « Dunes modernes du littoral landais » qui se succèdent de Mimizan-Plage à Vieux Boucau, de Vieux Boucau à Hossegor et de Capbreton à Tarnos.

Suivis par le même animateur, les trois sites connaissent des enjeux et des paysages similaires. Préserver ces dunes et notamment leur partie orientale, la dune grise, très sensible au piétinement, est l'une des priorités des documents d'objectifs qui s'y rapportent. Une entreprise compliquée puisqu'elle suppose d'encadrer les

incursions de l'homme, de ses animaux domestiques et de ses véhicules tout terrain dans un espace aussi vaste que désert.

Si le flanc Est du cordon dunaire est l'objet de beaucoup d'attention, d'autres parties sensibles comme les laisses de mer et les zones humides arrière dunaires ne sont pas négligées. Le but des Docob est de préserver la plus grande diversité de milieu possible, au sein même de la dune comme dans son environnement immédiat. L'idée de laisser évoluer librement la dune fait son chemin. Une expérience menée



Gilles Granereau

dans ce sens à Seignosse a été suffisamment concluante pour qu'un suivi soit envisagé. Du grain à moudre pour la prochaine version des Docob.



ONF

Chargé de mission à l'ONF pour l'animation de cinq sites Natura 2000 dans les Landes, **Gilles Granereau** est en pleine révision du document

d'objectifs des trois sites dunaires dont il a la charge.

Quel bilan tirez-vous de vos huit premières années d'animation ?

Globalement, cela fonctionne assez bien. Mais il subsiste encore quelques sujets sensibles. C'est le cas pour la dune grise. Dans le dernier état des lieux réalisé pour la révision du Docob, j'en constate la dégradation. Comme nous ne maîtrisons pas partout les accès à cet espace, il reste exposé à une fréquentation trop nombreuse, parcouru de cheminements sauvages, ponctué de quelques lieux de rencontres interlopes, ouvert au passage dévastateur des 4x4, des quads ou des motos. C'est cependant un écosystème que nous connaissons de mieux en mieux. Nous avons par exemple réalisé avec l'université de Fribourg une étude transverse sur une plante endémique à aire restreinte : la Corbeille d'or des sables.

Quelles évolutions pensez-vous recommander à la suite de l'évaluation du Docob ?

Nous avons fait le constat suivant : sans maîtrise foncière, c'est l'anarchie. Mais, comme on le voit avec les accès aux plages surveillées, si l'on peut contrôler les points d'entrée, les choses se passent plutôt bien. Nous réfléchissons donc à cette question en concertation avec les sites domaniaux de l'ONF, le Conservatoire du littoral et les collectivités. Pour assurer la pérennité de la dune grise nous pensons développer une nouvelle solution, très efficace d'après les expériences que nous avons pu mener. Plutôt que de défendre l'ensemble de la dune il s'agit d'en clôturer les portions les plus sensibles. Nous sommes également conscients, et ceci constitue une priorité absolue, qu'il faut développer la partie communication et information du public. Souvent, les chargés de mission se concentrent sur le suivi des mesures et négligent, généralement par manque de temps, cette mission essentielle.

Les collectivités jouent-elles le jeu ?

Oui. On a des contrats de mise en défens sur trois sites : pour la création de cheminements encadrés accompagnés d'infor-

mations et la création de ces fameuses zones clôturées appelées « exclos ». Cela marche tellement bien que la commune de Tarnos s'est impliquée dans une action de ce type pour protéger ses lézards ocellés contre l'attaque des chiens. On retrouve cette implication dans d'autres dossiers comme celui du nettoyage des plages, avec le Conseil général des Landes.

Préserver l'irrégularité du cordon dunaire

Département : Landes

Nombre de sites : 3

Nature des sites : cordon dunaire

Surface totale : 1 124 hectares

Directive concernée : « Habitats ».

Principaux milieux concernés : dune grise, dune blanche, dune embryonnaire, végétation annuelle des laisses de mer.

Engagements terminés ou en cours : 8

Structure porteuse de l'animation : Etat

Animateur technique et contact : Gilles Granereau (ONF)

Contact : gilles.granereau@onf.fr

Validation des Docob : 2004

Le pique-prune et autres xylophages

Les insectes xylophages, au premier rang desquels se trouvent les coléoptères, occupent une place fondamentale dans les écosystèmes forestiers. Intimement liés à la présence de vieux bois dont ils se nourrissent, ils constituent un des maillons clé de la richesse écologique des forêts.



Cyrille Van Meer

Larve



Cyrille Van Meer

Habitat du pique-prune

Description

Le Pique-Prune, gros coléoptère brun-noir aux reflets métalliques est parmi les insectes xylophages les plus menacés en Europe. Ses larves logent dans de grandes cavités à un stade très avancé de vieillissement. Elles se développent dans le terreau de la cavité qui assure des conditions de température stables et se nourrissent du bois mort sur le pourtour des cavités. La durée de son cycle de développement est de deux à trois ans. Les adultes restent une grande partie de leur vie dans cette cavité où ils se reproduisent parfois. Leur durée de vie est assez courte, au mieux de quelques mois. Ils constituent le stade de dissémination et de reproduction.

Parmi les coléoptères xylophages présents en Aquitaine citons également le Grand Capricorne, la Rosalie des Alpes et le Lucane Cerf-volant.

Les adultes de ces coléoptères se nourrissent de sève au niveau de blessures fraîches, de feuilles ou de fruits mûrs.

Les larves sont consommées notamment par les pics, leurs cavités peuvent être colonisées par les oiseaux notamment les rapaces et les arbres vieillissants ou morts constituent de véritables écosystèmes pour les champignons, mousses, lichens, oiseaux et chauve-souris.

Distribution

Le pique-prune est une espèce rare. L'espèce, forestière à l'origine, n'est plus rencontrée que localement dans quelques forêts anciennes de feuillus et dans d'anciennes zones bocagères. Il est connu en Aquitaine dans les peuplements d'arbres têtards du Pays basque, notamment sur le site «Massif de la Rhune et Choldocogagna» et «Montagnes de Saint-Jean-Pied-de-Port». Ces stations ont ainsi une responsabilité très forte pour la conservation de cette espèce.

Menaces

Le recul des pratiques sylvopastorales comme l'émondage ou la taille en têtard et, plus généralement, la raréfaction des arbres à cavités, dépérissant et du bois mort, entraîne une perte directe d'habitat pour ces insectes, mais également pour tous les champignons, oiseaux et chauve-souris qui y sont liés. La perte de continuité des habitats favorables est aussi un facteur de disparition de ces insectes à faible capacité de déplacement.



Cyrille Van Meer

Adulte

Gestion

Une identification spécifique des arbres favorables au pique-prune doit être envisagée, permettant leur maintien sur place jusqu'à dépérissement complet. Un recrutement d'arbres hôtes à terme, doit être prévu à proximité immédiate des arbres hôtes, ainsi que le maintien ou la reprise des pratiques sylvopastorales.

Il est nécessaire de maintenir des vieux arbres sur pied, dépérissant ou à cavités, ainsi que du bois mort au sol et des souches. Le maintien d'îlots de vieillissement et de senescence lors du renouvellement des peuplements forestiers assure la présence d'habitats favorables, et la continuité dans le temps et l'espace.

Ces mesures sont également bénéfiques aux champignons, aux oiseaux, aux chauve-souris et contribuent également à la fertilité des sols, par apport de matière organique.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire associés (*prioritaire)

Habitats :

- 1084* • Pique-Prune
- 1087* • Rosalie des Alpes
- 1083 • Lucane Cerf-volant
- 1088 • Grand Capricorne
- A236 • Pic noir
- A238 • Pic mar
- A239 • Pic à dos blanc

Les espèces sont précédées de leur code européen d'identification.

Les espèces avec * sont des espèces d'intérêt communautaire prioritaires.

Bibliographie

Le Document d'objectif du site Natura 2000 «Massif de la Rhune et Choldocogagna» est téléchargeable sur le site de la DREAL Aquitaine <http://www.donnees.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/DREAL/>

Pour les habitats

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/habitats/cahiers3.html>

Pour les espèces

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/habitats/cahiers6.html>

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/habitats/cahiers7.html>

L'évaluation des incidences : nécessaire pour Natura 2000, structurante pour les projets

Revisitée en France depuis 2010, l'évaluation des incidences réaffirme la nécessité d'intégrer, dès l'amont des projets, la question de leurs effets sur les espèces et habitats visés par Natura 2000. Pour les porteurs de projet, il n'est plus question de réparation mais d'anticipation.

Une démarche simple, utile et proportionnée aux effets de chaque projet

Compétition cycliste, concert reggae, révision de PLU, premier boisement d'une parcelle, installation d'un escalier sur la dune du Pyla : tout projet, plan, intervention ou manifestation susceptible d'avoir un impact (direct, indirect, résiduel, conséquent, ou cumulatif avec une autre activité) sur une zone Natura 2000, doit, selon l'article 6 de la directive « Habitats », être accompagné d'une démarche d'évaluation des incidences.

Les contours de cette obligation sont proportionnés aux effets du projet sur les objectifs de conservation du site concerné. Moins ils sont significatifs et moins la démarche comporte d'étapes. Souvent, la première suffit : elle consiste à fournir une carte localisant le projet par rapport au site ainsi qu'un exposé sommaire des incidences prévisibles. Si elles ne sont pas significatives, l'enquête est achevée. La seconde étape entre dans le détail du fonctionnement écologique du site et analyse finement les interactions prévisibles entre les espèces et les habitats d'intérêt communautaire et le fonctionnement du projet. Si celui-ci n'occasionne pas de pressions sensibles sur l'écosystème, l'enquête est achevée. Sinon, il faut réfléchir à des mesures permettant d'éviter, de supprimer ou de réduire les dégradations identifiées à la phase précédente et les mettre en œuvre. S'il n'est pas possible d'atteindre un niveau d'incidence négligeable, et si le projet relève d'un intérêt public majeur, il faut alors déterminer quelles mesures (avec quel financement) seront prises pour compenser les effets prévus.



Passage du Tour de France à Luglon (2010)

T. Besse (DDTM 40)

Un cadre juridique précisé au moyen de listes

Un petit projet peut avoir de fortes incidences. C'est pour avoir sous-estimé cette possibilité que la France a été condamnée par la Cour de justice européenne en mars 2010. La définition jugée trop restrictive de la notion de projet a donc été revue dès 2008, puis précisée entre 2010 et 2011.

Plusieurs modifications du Code de l'environnement, complétées par des arrêtés préfectoraux, instaurent un nouveau dispositif reposant sur une liste nationale et deux listes locales. Ces trois listes énumèrent les « activités » pour lesquelles une évaluation des incidences doit être réalisée. Il peut s'agir de planification, (un SAGE ou un plan de lutte anti-moustiques), d'aménagement ou de construction d'ouvrages, d'interventions ponctuelles, de manifestations sportives ou culturelles.

La liste nationale concerne des activités déjà soumises à un encadrement administratif ; les projets relevant de la loi sur l'eau ou les compétitions permettant d'accéder à un titre national ou international, par exemple.

Deux listes dites « locales » sont établies par les préfets de département et par les préfets des façades maritimes. Leur but est de prendre en compte plus finement la spécificité de chaque territoire. Comme la liste nationale, la première liste locale vise des activités soumises à encadrement administratif. La seconde recense en revanche des activités qui ne le sont pas mais qui pourraient nuire aux sites Natura 2000.

Une clause de sauvegarde visant les activités non mentionnées dans les listes a également été prévue. Elle peut être invoquée en cas d'atteinte potentielle aux objectifs de conservation d'un site Natura 2000.

Depuis la publication des amendements au Code de l'environnement, consulter les listes est devenu le premier geste des porteurs de projets. Du coup les dossiers d'évaluation se sont multipliés. Au profit des espèces et des habitats cibles des directives Natura 2000.

Très progressif, ce processus permet aux porteurs de projets à faible signature écologique de procéder à une évaluation simple, rapide et, dans la mesure où elle ne nécessite pas l'intervention de prestataires techniques, peu onéreuse. Pour les autres, la démarche a le mérite de rendre transparente les interactions du projet avec son environ-

nement naturel. Il n'est pas rare que les porteurs de projet découvrent ainsi des effets de leurs activités qu'ils ne soupçonnaient pas. Ils gagnent également un temps précieux en anticipant les blocages et en réfléchissant dès l'amont à des solutions alternatives. Avec la satisfaction d'œuvrer pour la préservation de l'environnement.

De l'étude d'impact à l'évaluation des incidences

Les projets susceptibles de porter atteinte à l'environnement ou à la santé humaine doivent faire l'objet d'une étude d'impact. Prévues par le Code de l'environnement, elle comporte une analyse des effets du projet (pollutions, dégradations du milieu naturel et du paysage,...). Le dossier est réalisé par le maître d'ouvrage simultanément à ses études de faisabilité techniques et économiques. Il est à destination de l'administration mais aussi des citoyens. L'étude d'impact décrit la façon dont la préservation de l'environnement est prise en compte dès la conception du projet et les dispositions prises pour atténuer les éventuels effets négatifs du projet. Procédant d'une même logique, mais appliquée plus spécifiquement aux effets sur les sites Natura 2000, l'évaluation des incidences peut être intégrée dans une étude d'impact.



Laetitia Maloubier (FDC 33)

Marais arrière dunaire du Médoc

Nicolas Hosteins vient d'être embauché comme « régisseur environnement » par le festival Reggae Sunska. « *A temps plein et toute l'année, insiste-t-il, c'est dire l'importance qui est accordée à ce domaine par les organisateurs.* » Le régisseur environnement a notamment pour mission de réaliser l'évaluation des incidences du festival, établi depuis deux ans à Pauillac, non loin de deux sites Natura 2000. « *Je viens de terminer celle de l'édition 2012. Comme nous sommes au même endroit que l'an dernier, j'ai été assez vite.* »

Sur les quarante hectares investis par le festival, sept sont dans la zone Natura 2000 des marais du Haut-Médoc. Un site qui relève de la directive « Habitats » et dont le document d'objectifs vient d'être validé. La surface occupée correspond à un parking, initialement positionné sur une prairie où pousse une orchidée d'intérêt communautaire, puis déplacé vers un espace moins sensible pour cette espèce. « *Mon rôle est*

de proposer des aménagements avec le moins d'incidences possibles mais aussi d'informer le public de façon efficace. Avec une moyenne de 55 000 visiteurs sur trois jours le festival ne représente pas une occupation neutre du territoire. Jusqu'à présent aucune mesure compensatoire ne nous a été deman-

dée mais si le besoin s'en faisait sentir, en cas d'affluence record par exemple, nous les prendrions sans hésiter. »

Pour la direction du festival, l'évaluation des incidences s'inscrit dans une démarche environnementale globale et cohérente. Elle est, à n'en pas douter, l'une des clés de sa longévité.



© Valentin CAMPAÑITE



« Mon rôle n'est pas d'instruire une procédure mais de donner un avis appréciant le contenu des évaluations des incidences qui me sont soumises » précise

Marie-Claude Teulé

en poste à la DDTM 64. Son service, « Développement rural, environnement, montagne », est chargé de l'examen des dossiers d'évaluation des incidences Natura 2000.

Depuis l'arrêt de la Cour de justice

européenne en 2010 et les changements portés par la France à son Code de l'environnement, le changement est notable : « Jusque-là on traitait surtout de projets routiers et de courses tout-terrain. En 2011 nous avons ainsi eu à traiter divers projets d'aménagement, quelques dossiers concernant des déchets inertes et trente-quatre manifestations sportives en milieu naturel »

Dans ce lot, le seul refus concerne une course de motos dans une zone très sensible avec des affleurements rocheux et des arbres remarquables. « En 2010 l'organisateur avait renoncé à sa course, sans procéder à l'évaluation. Réalisée l'année suivante, elle démontre l'impossibilité de réaliser

une telle course. » Bien souvent, les acteurs sont de bonne foi, ils pensent sincèrement ne pas impacter l'environnement et n'ont pas conscience de ce qui, dans leur activité, pourrait le faire. « Dès le départ nous avons cherché à les rencontrer, à avoir une réflexion commune, à les aider dans leur démarche. »

Résultat : la conservation des milieux est prise en compte en amont du projet, la qualité des évaluations s'améliore et, cerise sur le gâteau : « Nous avons de bons retours de la part de quelques porteurs de projets : ils commencent à se sentir acteurs de la protection de l'environnement. »

Marie-Claude Teulé



Administratrice de données à la DREAL Aquitaine, **Maylis Guinaudeau** recense et met en forme toutes les informations que son administration doit publier sous forme numérique.

Elles sont directement accessibles en cliquant sur l'onglet « Cartes & Données en Aquitaine » sur le site Internet de la DREAL.

« La carte permet de visualiser tous les zonages se croisant dans l'espace choisi par l'internaute, qu'ils soient protégés

ou qu'ils soient simplement identifiés comme un lieu de présence pour telle ou telle espèce, explique Maylis Guinaudeau. » L'outil sert à tous ceux qui doivent faire une évaluation environnementale, étude d'impact, ou évaluations des incidences. Il suffit de rentrer le nom de la commune concernée et de cocher les zonages (Natura 2000, ZNIEFF, réserves, sites classés...) recherchés. Les bureaux d'études, les porteurs de projets, les communes peuvent ainsi opérer des repérages très rapides. Les animateurs de documents d'objectifs (Docob) s'y réfèrent pour répondre aux questions qu'on leur pose.

Au même endroit, il est possible de consulter les Docob validés. « Nous

avons travaillé l'ergonomie en rassemblant des informations qui étaient éparpillées. L'internaute ne doit pas avoir à chercher dans tous les sens. » Il ne s'agit pourtant que d'une étape vers une présentation toujours plus simple et toujours plus exhaustive. « Nous voulons arriver à des cartes plus interactives avec davantage de couches d'informations. Il faudrait pouvoir y retrouver toutes les informations contenues dans les Docob. » Les évaluations d'incidences devraient s'en trouver encore simplifiées.

Guides méthodologiques : www.developpement-durable.gouv.fr/Evaluation-des-Incidences.html

Arrêtés préfectoraux aquitains : www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-des-incidences-les-a1091.html

Maylis Guinaudeau



Nive de Béhérobie



Travaux soumis à la Loi sur l'eau sur la Nive

DIREN Aquitaine

DIREN Aquitaine

Plan national d'actions pour l'Esturgeon européen

Inscrite sur la liste des 131 espèces en danger critique d'extinction, *Acipenser sturio*, l'Esturgeon européen, est aujourd'hui essentiellement présent en Gironde. S'il relève de 8 sites Natura 2000, les outils classiques de conservation ne peuvent assurer seuls son maintien. Le plan national d'actions lancé en 2011 succède à une fructueuse série de programmes scientifiques visant à la restauration de l'espèce.

Succès en vue après vingt ans d'avancées

« Cette année nous avons produit 770 000 alevins de *sturio*, se réjouit Eric Rochard, directeur de l'unité de recherche écosystèmes estuariens et poissons migrateurs amphihalins à l'Irstea, (Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture). Cent fois plus qu'en 2007. » Cette performance récompense plus de vingt années d'efforts : les premiers essais de reproduction assistée sont lancés dans les années 1980, dans le cadre d'un plan État-Région. Deux programmes européens Life Nature successifs prennent le relai entre 1994, année de la dernière

reproduction naturelle connue, et 2001. Ils contribuent à l'approfondissement des connaissances sur les déplacements du migrateur, de sa naissance à sa première sortie de l'estuaire, trois ans plus tard. Le plan national d'action lancé en 2011 s'inscrit dans la continuité. Ses priorités sont la poursuite de la reproduction en captivité pour restaurer la population sauvage, l'information des pêcheurs européens (qui doivent relâcher leur prise et peuvent les déclarer), la coopération avec l'Allemagne et les Pays-Bas (dont certains estuaires pourraient accueillir le *sturio*).

De nouvelles problématiques apparaissent cependant : « L'environnement estuarien est très mouvant, explique Eric Rochard, et du coup, selon le débit des cours d'eau ou d'autres paramètres, les nurseries peuvent se déplacer, ce qui complique leur protection. » La survie de l'espèce passe aussi par la qualité des alevins relâchés. Les chercheurs de l'Irstea s'interrogent : les larves obtenues en captivité sont-elles bien adaptées à la vie sauvage ? Peut-on les rendre moins vulnérables ? Les questions à résoudre sont encore nombreuses mais les progrès sont là. L'urgence aussi.

Pour aller plus loin

Télécharger le Plan national d'actions : www.developpement-durable.gouv.fr/Plan-national-d-actions-en-faveur,25318.html
Site d'information dédié : www.sturio.eu
Irstea : <http://biodiversite.cemagref.fr/?p=487>
Coordination Plan national d'actions : Gilles Adam



Lâcher de sturio dans la Dordogne en juin 2012



Jeune sturio

SMEAG

Gilles Adam / DREAL Aquitaine

Pour en savoir plus : www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr - Réseau Natura 2000 : www.natura2000.fr
Commission européenne : www.eurosite-nature.org - http://ec.europa.eu/environnement/nature_biodiversity/index_en.htm

Directeur de la publication : Jean-Pierre THIBAUT - Comité de rédaction : DREAL, Aggelos, Donatien Garnier
Conception graphique : www.aggelos.fr - Impression : Sodal, sur papier recyclé - Tirage : 10 000 exemplaires.

